

# Colloque internationale sur la micro finance en Haïti

---

## Introduction

Pendant l'année internationale des coopératives, en prélude à son assemblée générale et à l'aube de ses quinze ans, l'Association Nationale des Caisses Populaires haïtiennes (ANACAPH), le Conseil National de Financement Populaire (KNFP), en partenariat avec le Foro Latinoamericano y del Caribe de Finanzas Rurales (FOROLACFR), l'Association Nationale des Institutions de Microfinance d'Haïti, ont organisé, les 10 et 11 juillet 2012 en Haïti à Moulin sur Mer (Cote des Arcadins/Montrouis), un colloque international sur « le cadre légal et les performances sociales de la microfinance à travers le pays ».

XXX représentants des coopératives et des institutions de microfinance, des mouvements mutualistes, des ONG et des organismes d'État intéressés comme la Banque de la République d'Haïti (BRH), le Ministère de l'économie et des finances, le Ministère de la planification, la Primature et le Conseil National des Coopératives ont participé à ce colloque. Des représentants du Brésil, de Mexique, de l'Equateur et de Bolivie ont donné un caractère international à ce colloque. Cet évènement a reçu l'appui de la Délégation de l'Union Européenne et du Bureau de l'Ordonnateur National (BON).

## Objectifs et résultats attendus

Cet atelier sur la micro finance et le cadre règlementaire a posé spécifiquement la problématique de l'inclusion économique et de la réduction de la pauvreté en Haïti avec le rôle actif des coopératives et de la Microfinance en général. L'objectif est d'alimenter les réflexions sur le cadre règlementaire et l'engagement social du secteur afin de contribuer au développement durable de l'économie haïtienne.

Les organisateurs souhaitent dégager un consensus sur les éléments nécessaires à l'élaboration d'un cadre légal favorisant la participation, l'harmonisation et le développement du secteur, qui pourra bénéficier d'un meilleur taux de pénétration au niveau de la population active.

Ils veulent également améliorer l'implication des coopératives financières et des structures non coopératives dans le développement économique et social du pays et favoriser l'implication de l'État dans la mise en place d'une approche globale de développement pour le secteur.

## Présentation des organisateurs et partenaires

**ANACAPH** est un réseau de coopérative d'épargne et de crédit créé en 1998. Elle regroupe une cinquantaine de caisses populaires membres dans les dix départements du pays. Ces dernières ont un effectif est de 600 employés et 600 dirigeants bénévoles dont 115 femmes (19%). Elles détiennent un actif de près de 3.2 milliards de gourdes, des épargnes de plus de 2.3 milliards et un portefeuille de crédit de 1.7 milliards de gourdes.

**KNFP** Le KNFP est une association haïtienne créée en 1998, regroupant à l'heure actuelle neuf membres. Elle assure en particulier la promotion des pratiques de financement populaire, mises en œuvre par des structures de base de type associatives ou mutualistes, implantées surtout en milieu rural et appropriées par leurs membres.

Ces 9 membres accompagnent plus de 3 000 structures de financement de base (banques communautaires ou mutuelles de solidarité (BC/MUSO), soit environ 65000 à 70000 ménages répartis dans les 10 départements géographiques du pays. La majorité (80%) vit en milieu rural.

**ANIMH** (2002) représentent un total de 20 (ONG/Associations/ Fondations), 4 filiales Ils desservent quelques 155 000 clients. Sites Internet : [www.knfp.org](http://www.knfp.org), [www.animhaiti.org](http://www.animhaiti.org)

**FOROLACFR** est un réseau international de microfinance. Il regroupe 24 réseaux nationaux et institutions de micro finance qui promeuvent le secteur rural dans 15 pays de la région. Les institutions associées à ces réseaux constituent plus de 600 organismes financiers ruraux et urbains qui desservent plus de 5 millions de clients. Site Internet : [www.forolacfr.org](http://www.forolacfr.org)

### **Présentation des panels et des panelistes**

**Pendant les deux jours 5 panels ont été réalisés avec 16 interventions de 16 panelistes nationaux et internationaux.**

- **Panel I Développement économique et sécurité alimentaire**
  - Le poids des services financiers de base dans le développement du secteur rural et de la sécurité alimentaire par Isabel Cruz, Présidente de FOROLACFR
  - Sécurité alimentaire et développement économique par l'Agr Allen Henry du Bureau de l'Ordonnateur National du Fonds Européen de Développement.
- **Panel II: Cadre réglementaire et développement du secteur des coopératives et de la Microfinance en Haïti**
  - Panorama du secteur de la Microfinance en Haïti par Yolène Jacquet Directrice de l'ANACAPH
  - Etat des lieux du cadre réglementaire de la Microfinance en Haïti. Par Me Michele Delorme Juriste à la BRH
- **Panel II-2 Expériences réussies et tendances des cadres réglementaires en Amérique Latine**
  - Expériences et leçons apprises en Amérique Latine et dans les Caraïbes sur les cadres réglementaires favorables à la Microfinance avec objectif l'inclusion sociale et la réduction de la pauvreté par Eduardo Morales, Consultant venu de Mexique
  - Economie Sociale et politiques publiques pour l'inclusion financière: Cadre réglementaire en Equateur, objectifs et défis par Iván Pacheco, Consultant venu de l'Equateur
  - Rôle de l'Etat, Politiques Publiques, et Cadres règlementaires favorables pour l'inclusion financière avec objectif social: Coopératives et Institutions de Microfinance - Expériences du Brésil par Gilson Marcos Balliana de la Banque Centrale du Brésil
- **Panel IV: Améliorer la vie des membres/clients: Mesurer, suivre et certifier la performance Sociale dans les institutions de Microfinance**
  - Fondements de l'Economie Sociale et Solidaire par Lionel Fleuristin, directeur du KNFP
  - Evaluation, mesure et attestation de la Performance Sociale dans les Institutions de Microfinance: Expériences en Amérique Latine par Fabiola Céspedes, FOROLACFR
  - Protection des clients, par Sophie Vincent, Directrice de l'ANIMH

- Quel est le rôle du cadre réglementaire pour favoriser la performance sociale? Que devraient évaluer et normer les cadres de régulation pour promouvoir la performance sociale ? Evens Jerome de la BRH

- **Panel V: Innovations dans les institutions de microfinance avec objectif social**

- Adaptation des services, Expériences y cas à succès en Amérique Latine: Mobilisation des épargnes, Bancarisation de remise et micro assurances comme instruments pour réduire la vulnérabilité des clients. Isabel Cruz, FOROLACFR
- Présentation d'une assurance catastrophes naturelles- Dominique Boyer (ANIMH)
- Expériences des coopératives d'Haïti, la diversification de l'offre de crédit par Jackson Dorlus, ANACAPH
- Systèmes de gouvernance et stratégies pour satisfaire les clients: Expérience des coopératives FORTELACER, par Héctor Farro, venu du Pérou
- Le cadre légal favorise-t-il les innovations financières à caractère social? Gilson Marcos Balliana, BCB et Eduardo Morales, México (10 mn)

## **Panel I Développement économique et sécurité alimentaire par Mme Isabelle Cruz et Allen Henry**

Le premier panel I était déroulé sur le thème Développement économique et sécurité alimentaire. Il y a eu deux intervenants. Mme Isabelle Cruz a développé le sujet : « Le poids des services financiers de base dans le développement du secteur rural et de la sécurité alimentaire ». Le second intervenant, Allen Henry, Bureau de l'Ordonnateur National du Fonds Européen de Développement a développé un sujet sur la « Micro finance, Sécurité alimentaire et développement économique ».

Pour Mme Cruz les services financiers offerts pour le développement du monde rural se réalisent dans un contexte de crise alimentaire et de crise climatique auxquelles s'ajoute l'exclusion financière massive. Elle est estimée à 70% de la population latino-américaine alors qu'elle est de 8% pour les pays développés. La situation est pire pour certains pays comme la Bolivie où la couverture financière est de 5% pour les petits producteurs, souligne Mme Cruz. La pauvreté est principalement concentrée en zones rurales et elle est accompagnée de profondes inégalités. Elle en a profité pour présenter la situation mondiale. En effet, affirme-t-elle 70% de la pauvreté mondiale est rurale. Il existe 3 milliards de personnes dites pauvres et 55% de celles-ci vivent en zones rurales. 1, 4 milliard de personnes vivent avec moins de 1,2 dollar par jour et un milliard de ces personnes souffrent de la faim. 80% de familles pauvres dépendent de l'agriculture familiale.

Mme Cruz est optimiste. Elle affirme qu'on peut sortir de la pauvreté. Pour y parvenir, il faut renforcer et valoriser l'agriculture familiale par des politiques publiques favorables et adaptées pour créer des systèmes financiers viables. Elle prône aussi des subventions à l'agriculture.

Pour soutenir le développement du monde rural, Isabelle Cruz, plaide en faveur de la réforme des banques de développement, des subventions pour réduire les inégalités, la mise en place de centrales de risques, de bureaux de risque, de mécanismes de transfert et la mise en place des politiques publiques favorables à l'agriculture en zone rurale. Il faut aussi prendre en compte l'environnement des institutions financières et les renforcer, affirme-t-elle.

D'après Mme Cruz, une approche globale et intégrale des services financiers est nécessaire pour le monde rural en incluant les activités agricoles et les activités non agricoles. Pour une plus grande efficacité de l'agriculture familiale, elle prône une nouvelle révolution verte et durable, par un accès à des nouvelles technologies pour le monde rural, par des réponses nouvelles face au changement climatique, aux catastrophes naturelles et aux évolutions du marché. Ces phénomènes nouveaux posent donc de nouveaux défis au secteur de la finance, de la microfinance et du petit entrepreneuriat. Pour combattre l'insécurité alimentaire, il faut apporter un soutien global à aux ménages ruraux tout en mettant l'accent sur l'augmentation des capacités de production de ces derniers puisque la sécurité alimentaire dépend de l'augmentation des revenus globaux des familles, affirme Mme Cruz.

Il faut mettre en place, d'après elle, des systèmes en faveur de la sécurité et de la souveraineté alimentaire comprenant des services d'épargne, de crédit à la production, de moyens de paiement, de transferts d'argent et d'accès à des services de micro assurance. Pour Mme Cruz le taux d'intérêt doit être raisonnable. Il doit permettre la capitalisation des unités de productions de base passant par la rentabilité des activités agricoles.

Elle prône un partenariat entre les institutions de Micro finance et les Banque de développement qui sont en mesure de financer des montants plus importants sur des périodes plus longue pendant que les IMF développent des relations privilégiées et de proximité avec leurs clients.

Mme Cruz a aussi plaidé pour un partenariat public/Privé et pour l'intégration des petites institutions. Elle a présenté l'expérience de Guatemala où une banque de développement fut privatisée au profit des groupes de petits producteurs et des petites entreprises. Aujourd'hui, cette banque possède 5,5 millions de clients avec 700 succursales dans tout le pays.

L'intégration financière est un élément majeur pour l'offre de services financiers, les services de supervision et le développement institutionnel. En Haïti, affirme-t-elle, les mutuelles de solidarité sont des groupes informels qui n'ont pas vocation à être régulés mais qui doivent être rattachés à des institutions plus formelles et régulées.

Mme Cruz encourage l'intégration et le développement des chaînes de valeur de la production jusqu'à la commercialisation. Elle a présenté l'exemple des producteurs de café biologique au Pérou et au Mexique qui maîtrisent et contrôlent l'ensemble de la chaîne de production et de commercialisation et sont accompagnés financièrement à chaque étape.

Enfin, elle a terminé son enrichissante intervention sur la problématique de la régulation. Il existe, d'après elle, trois modèles principaux : l'auto régulation sur le modèle bolivien, la supervision déléguée comme au Mexique et au Brésil et la supervision directe comme au Nicaragua. Il importe de discuter cette question et de bien choisir en fonction du contexte et du pays, conclut-elle.

### **Sécurité alimentaire et développement économique**

Après la présentation de Mme Cruz sur la Sécurité alimentaire et le poids des services financiers de base dans le développement du secteur rural, Agr. Allen s'est proposé d'intégrer ou de donner une couleur Haïtienne à la problématique de la microfinance et de développement économique. Il a commencé par clarifier les concepts puis a présenté le profil socio économique du pays tout en abordant le système alimentaire nationale pour débattre de la micro finance comme outil au service du changement.

**Concept de developpement.** M Allen precise qu'il n'y a des recettes pour du sous developpement et arriver au developpement. Ce dernier est, pour lui, un processus, un processus d'accumulation. Et il ne tombe pas du ciel, affirme-t-il. C'est un processus qui permet à un pays d'assurer à ses citoyens des conditions d'existence dignes par des emplois decents et durables et l'accès aux services sociaux de bases. Il prend en compte la question de la repartition des ressources nationales qui doivent etre en croissance et de la perennite des institutions qui assure la satisfaction des besoins fondamentaux des citoyens.

**Concept de securite alimentaire.** La sécurité alimentaire, d'après l'Agronome Allen qui se réfère aux definitions classiques, « c'est l'accessibilité en tout temps aux aliments adéquats permettant de mener une vie active et saine. » Ce concept dynamique part de la disponibilité mais cette dernière a elle seule n'aboutit pas à la sécurité alimentaire parce que dans le monde il y a des pays alimentaires suffisants qui ont des pauvres qui souffrent de contraintes alimentaires énormes. Il existe des pays avec des régions qui ont des surplus alimentaires alors que d'autres souffrent de déficit alimentaire. À la question de disponibilité, il faut intégrer la notion d'accessibilité. Cette dernière fait entrer en ligne de compte la question de revenus de la population, des ménages et la question de l'emploi tout en prenant en compte aussi la qualité des aliments, poursuit M Allen.

**Concept de Micro-finance.** La microfinance en tant que telle, c'est un dispositif permettant d'offrir un ensemble de produits financiers qui ne se limite pas seulement au crédit ou encore au petit crédit à des familles pauvres. Elle les aide à conduire des activités génératrices de revenus, pour les permettre de développer des entreprises, des petites entreprises mais en vue de changer, d'améliorer leurs conditions de vie.

**Les grands traits de l'économie haïtienne.** Haïti était toujours considérée comme un pays essentiellement agricole. Aujourd'hui l'agriculture ne représente que 24 % du PIB, il y a 50 ans elle était de 75%. Il en est de même du secteur industriel qui continue aussi à baisser. La diminution du part de l'agriculture et de l'industrie se fait au profit du secteur service qui représente 51.4% mais un service dominé par le petit commerce.

Le produit intérieur brut au cours des vingt dernières années, est passé de 800.000.000 \$ US à 350.000.000\$ US. Sur le plan commerciale des produits dans les quels le pays était excédentaire, elle est aujourd'hui déficitaire pour le riz, mais aussi le maïs. Il y a 10 ans, on importait pas du maïs; maintenant le pays en importe. Depuis 1986 les importations ont beaucoup augmenté. Aujourd'hui le déficit avoisine 1.5 milliards de dollars. Haïti perd annuellement 1.5 milliards de dollars sur la base de ses échanges commerciaux. Allen a pointé du doigt les responsables ou les causes de cette situation. Les mesures de libéralisation enclenchées en 1983 et aggravées en 1995. M Allen a signalé aussi le niveau de concentration de la richesse nationale. 4% de la population contrôle 66 % de la richesse nationale. Le pays est aussi caractérisé par un faible accès à l'eau potable, un niveau d'alphabétisme élevé soit de 68% et 1 enfant sur 25 souffre de malnutrition aigüe, 1 enfant sur 4 souffre de malnutrition chronique selon le dernier rapport de 2012.

**Le système alimentaire national.** Elle est l'expression ou les conséquences des mesures macro-économiques, des mesures des politiques économiques appliquées au cours des 31 dernières années, affirme M Allen. Il poursuit que le niveau de déficit alimentaire est élevé. On importe plus de 50% des produits que nous consommons. Mais aussi 45% des ménages vivent en insécurité alimentaire.

Les causes de l'insécurité alimentaire sont d'ordre macro et micro économique, affirme l'Agr Allen. Haïti applique une politique basée sur des droits de douane très bas, dont les conséquences sont énormes en termes de recettes publiques et en termes de capacité à investir dans la relance, dans le développement économique d'après M Allen.

Sur le plan micro, Allen énumère les contraintes suivantes : la taille des exploitations agricoles, la taille des ménages, l'accès à la terre, aux moyens de production, aux intrants et la faible productivité agricole. Il a aussi souligné le caractère saisonnier des emplois agricoles qui accentue la vulnérabilité et l'insécurité alimentaire.

D'autres facteurs aggravent la situation d'insécurité alimentaire comme les désastres et les catastrophes naturelles, et l'accès aux services de base. Allen conclut que l'insécurité alimentaire est grandement fonction de la pauvreté, du niveau d'emploi et des inégalités socio-économiques.

Après avoir présenté les grands traits de l'économie haïtienne et la situation de la sécurité alimentaire, Allen s'interroge sur la capacité de la microfinance à amorcer une dynamique de développement au niveau national. Il poursuit ses interrogations : Est-ce qu'il faut mettre en place des outils financiers comme les autres, ou du moins est-ce qu'il faut mettre en place des outils pour les exclus, des outils pour lutter contre la pauvreté ? Quel secteur aujourd'hui financer, quel secteur prioriser ? Faut-il continuer à financer le petit commerce, comme cela se fait depuis très longtemps, ou faut-il prioriser plutôt le secteur productif, ou encore est-ce qu'il y a une combinaison des deux qui peut être profitable à la nation ? Une combinaison qui permettrait de contribuer au chantier de relance de la production nationale et de la productivité nationale, une combinaison qui oeuvrerait, qui permettrait d'augmenter le revenu des producteurs et sortir les familles de la spirale de la pauvreté et d'insécurité alimentaire, poursuit M. Allen. Faut-il continuer à financer les intermédiaires ou faut-il financer les producteurs ? Quelle catégorie de producteur ? On a tendance à donner beaucoup plus d'importance à la rentabilité, à la pérennisation de l'institution et souvent au détriment des petits producteurs. Faut-il prioriser ces producteurs ?

Il a pris l'exemple du riz au niveau de la vallée de l'Artibonite. L'expérience de RACPABA prouve qu'on peut doubler la production de riz de la Vallée en passant de 2 tonnes à 4,4 sur les 30 ou 32 mille has avec deux récoltes de riz par an. Donc on peut réduire l'importation de 100 millions de dollars américains à partir de la filière riz et on peut créer plus de 25.000 emplois, sans la sous-traitance, ni le commerce, affirme M. Allen.

Allen demande aux institutions de microfinance de réaliser un effort pour proposer des taux d'intérêt plus favorables au secteur agricole et de meilleures conditions de remboursement.

Allen a posé beaucoup de questions qui d'après lui sont autres qu'un chantier sur lequel la microfinance devrait se pencher pour produire un outil adapté au secteur agricole, adapté au plus pauvre. Mais la microfinance, en dépit de tout, à ses limites compte tenu qu'elle est intégrée dans un cadre macro-économique non planifié et sans articulation à ce cadre macro-économique, il y a aucune chance d'avoir une microfinance efficace, adaptée et performante.

Allen conclut sa présentation en proposant que la microfinance soit articulée à une politique agricole cohérente, équitable et efficace. Elle doit être articulée à d'autres politiques publiques basées sur des questions sociales de santé et d'éducation. Enfin, « la microfinance peut être un outil de reproduction du système économique inégal mais peut être aussi un vaste chantier de transformation sociales et économiques du pays ».

## **Panel II. Cadre réglementaire et développement du secteur des coopératives et de la Microfinance en Haïti par Mme Yolène Jacquet et Mme Michèle Délerme**

Après le panel sur la sécurité alimentaire, le deuxième s'est tenu sur le cadre réglementaire et développement du secteur des coopératives et de la Microfinance en Haïti. Deux panelistes ont intervenu.

**Mme Yolène A. Jacquet**, sur le panorama du secteur de la Microfinance en Haïti, Yolène Jacquet et Me **Michele Délerme**, BRH avec un état des lieux du cadre réglementaire de la Microfinance en Haïti.

Mme Jacquet a utilisé le vocable “Microfinance” tant pour les coopératives d’épargne et de crédit que pour le secteur de la microfinance non coopérative parce que les Caisses populaires font de la Microfinance mais avec des valeurs, des philosophies et des caractéristiques distinctes, d’après elle.

Elle a présenté un historique de la microfinance en Haïti qui est, d’après elle, un facteur non négligeable pour la présentation du panorama de la micro finance en Haïti. Dans son intervention Mme Jacquet a présenté la *structuration du mouvement*, elle a réalisé un *l’état des lieux*, et a exposé *les enjeux de la micro finance en Haïti*.

Le Ministère de la planification et de la coopération externe (MPCE) et celui de l’économie et des finances (MEF) sont les responsables de la régulation et de la supervision du secteur de la microfinance coopérative et non coopérative en Haïti. Le MPCE à travers le Conseil National des Coopératives (CNC) est l’institution de tutelle directe des coopératives d’épargne et de crédit. Le MEF par le truchement de la Banque de la République d’Haïti régularise et supervise les IMF.

Le secteur est encadré par trois réseaux ou associations professionnelles, l’Association Nationale des Caisses Populaires Haïtiennes (ANACAPH), le Conseil National du Financement Populaire (KNFP), l’Association Nationale des Institutions de la Microfinance en Haïti (ANIMH). Avec l’application de la loi de 2002 en vigueur, une fédération de caisses populaires, la fédération Le levier fut créée.

Selon des informations fournies par le « Strategic Management Group » (SMG) citées par Mme Jacquet, les opérateurs sont composés de 175 caisses populaires, 20 IMF (ONG, fondations ou associations, filiales de département spécialisé de banques commerciales) et 3 000 structures de financement de base, des mutuelles de solidarité accompagnées par le KNFP.

Selon les statistiques du recensement du SMG, au 30 septembre 2010 le secteur de la microfinance en Haïti dispose d’un actif de 9,1 milliards de gourdes pour un portefeuille de crédit de 4,7 milliards de gourdes. 208 998 emprunteurs dont 73% de femmes qui sont repartis comme suit: 22 537 dans les filiales de microfinance des banques, 30 056 dans les ONG et 48 905 sont servis par les CEC et 107500 par les autres types d’institutions de Microfinance.

Les enjeux, d’après Mme Jacquet, consistent à servir les membres ou les clients en rendant le crédit accessible tout en améliorant leurs conditions de vie et de l’autre côté de développer l’industrie en s’adaptant à l’environnement socio politique économique instable tout en garantissant la pérennité de l’institution.

Il faut augmenter le taux de pénétration du crédit dans le secteur. Environ 200 mille personnes seulement en Haïti ont bénéficié d’un crédit au 30 septembre 2010, affirme Mme Jacquet. Il faut aussi doter le secteur d’un cadre réglementaire adapté et adéquat et mettre en place des mécanismes de prévention de risques, car jusqu’à présent il est difficile d’identifier les mauvais payeurs, recapitaliser les clients ou les membres victimes de catastrophes naturelles, améliorer les conditions de vie des membres et traiter les urgences en aidant à retrouver les possibilités de rembourser.

Mme Jacquet conclut son intervention en faisant un plaidoyer au profit de l'amélioration des conditions des membres ou clients par des produits et services qui devraient faciliter le développement de leurs petites et moyennes entreprises et aussi par une augmentation progressive des montants octroyés en crédit avec des conditions de crédit plus souples, accompagné de service non financier comme la formation et l'appui conseil.

L'intervention de Mme Jacquet sur le cadre réglementaire est suivi de celle de Me Delerme, juriste à la BRH, qui a présenté un **Etat des lieux du cadre réglementaire de la Microfinance en Haïti**. Elle a d'abord réalisé un survol historique du cadre législatif de la microfinance puis a mis l'accent sur la nécessité d'une réforme légale au regard de l'évolution du secteur.

La microfinance, qu'elle soit coopérative ou non, reste l'un des modes de financement du développement et de la lutte contre la pauvreté, avance Me Delerme. Il apparaît clairement que l'Etat dans chaque pays joue un rôle décisif dans le développement de ce secteur, poursuit-elle. Il détermine le cadre légal et fiscal et joue parfois un rôle très direct en participant au refinancement des institutions de microfinance ou en créant des programmes de crédit à destination des plus pauvres.

D'après Me Delerme la réglementation et la supervision de l'Etat a pour objectifs la prévention des risques de faillite systémique, risque de faillite en chaînes et la protection des épargnants.

En Haïti, affirme-t-elle, le cadre juridique s'est mis en place à partir de la promulgation de la loi du 22 avril 1939 instituant les coopératives agricoles sous le contrôle du Département de l'Agriculture. Le législateur créa à l'époque une Caisse Générale à travers laquelle le refinancement des coopératives agricoles pouvait s'effectuer.

Par la loi du 14 septembre 1953, l'Etat fixe le mode d'organisation des coopératives, leur fonctionnement jusqu'à leur dissolution, le cas échéant. Des mesures incitatives et des avantages fiscaux sont offerts aux coopératives notamment l'affermage de toute terre vacante du domaine privé de l'Etat ou l'exonération du paiement de l'impôt sur le revenu (art. 16). Toutefois, une certaine préférence est accordée aux coopératives agricoles, reconnaît Me Delerme.

Le décret du 2 avril 1981 mettra en place la structure constituée par la coopérative et l'union de coopératives tout en prévoyant la création de sociétés mixtes de développement coopératif. Ce décret en ses articles 38 et suivants traite des caisses populaires.

Avec loi du 26 juin 2002, la réglementation connaîtra à nouveau des changements portant plus spécifiquement sur l'organisation et le fonctionnement des caisses populaires laissant les autres catégories de coopératives sous l'égide du décret de 1981. Aux dires de Me Delerme, c'est la première loi détaillée sur les caisses populaires. Par ailleurs, la loi attribue la supervision de ces institutions à la Banque Centrale à travers des inspections sur place et sur pièces et introduit la supervision déléguée via la fédération.

Me Delerme reconnaît qu'il il s'avère aujourd'hui encore indispensable de modifier le cadre réglementaire haïtien afin de permettre aux institutions d'offrir leurs services en favorisant ainsi



l'inclusion financière, reconnaît Mme Delorme. Elle affirme que la révision du cadre légal ne peut être faite sans une réflexion autour des contraintes et des opportunités du secteur de la microfinance. La Banque Centrale, poursuit-elle, dans l'exercice de sa mission de supervision, a compris qu'il est primordial d'améliorer le cadre légal des coopératives financières et de mettre en place un cadre juridique pour les IMF. A cet effet, une proposition de loi visant à renforcer les structures actuelles en fonction de l'expérience de supervision, des interrogations et des non-dits de la loi de 2002 a été élaborée et est en discussion entre les organes concernés de l'Etat avant sa soumission au secteur.

Par ailleurs, les IMF, ne peuvent être traités en parent pauvres. Elle prône la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire avec l'adoption d'une loi régissant ces institutions. D'après elle, cette loi devrait viser à combler les vides identifiés en apportant des solutions pratiques aux enjeux soulevés par la situation socio-économique de la population haïtienne.

Pour trouver toute son efficacité la proposition de loi sur la microfinance aspire à améliorer la prévention du risque, assurer le développement du crédit, favoriser la concurrence, protéger les consommateurs et faciliter le recouvrement, affirme-t-elle.

En conclusion, Me Delorme tiens à souligner que toute réflexion autour d'une réforme législative doit prendre en compte les particularités de ce secteur, la diversification des produits et services, l'impact des nouvelles technologies, la problématique du blanchiment d'argent, la protection du consommateur et la problématique des taux d'intérêts en tenant compte des contraintes et défaillances structurelles. Il faudra aussi retenir, dans le cadre de toute réflexion, l'impact de la microfinance sur la lutte contre la pauvreté, la création d'emplois et l'intégration sociale.

### **Panel 3 : Expériences réussies et tendances des cadres réglementaires en Amérique Latine**

Respectivement **M. Eduardo Morales Orantes, Consultant, Mexique, M Gilson Balliana de la Banque centrale du Brésil et Iván Pacheco, Consultant, Equateur** ont présenté les différentes expériences réussies et tendances des cadres réglementaires en Amérique Latine.

Au Mexique la première initiative de régulation des coopératives a vu le jour en 2001 et fut révisée en 2009 par une nouvelle loi mettant en place un système dual de coopératives de petites tailles non régulées et de coopératives régulées avec un régime parallèle et transitoire mis en place pour permettre à ces coopératives d'aller progressivement vers système formel. alors que la microfinance quant à elle ne dispose pas d'un cadre réglementaire propre. Au Mexique le processus de régulation s'est réalisé avec l'implication des acteurs.

Pour aboutir a cette loi, la première étape fut de mettre en place un dialogue renforcé avec les différents opérateurs qui bien souvent exprimaient des intérêts divergents..

Le développement des concepts de micro crédit et de crédit solidaire ont contribué à un développement de régulations et d'institutions appelées SOFOM (sociétés à objet limité) qui constituent des structures à travers lesquelles les institutions ont trouvé de nombreuses niches pour développer la microfinance.

Le Mexique dispose donc aujourd'hui de deux systèmes de régulation différents, un pour le secteur coopératif et un autre pour la microfinance. Le défi, d'après **Eduardo Morales Orantes** est donc de parvenir à un développement financier éthique et pas seulement basé sur une vision économique pour pouvoir mieux réguler le secteur et, au final, mieux protéger les droits des clients et des membres des institutions de microfinance populaire.

L'intervention de Monsieur Gilson Balliana de la banque centrale brésilienne permet de découvrir un système de régulation mis en place progressivement dans un pays marqué par une grande diversité de coopératives. Le cadre réglementaire brésilien allie une loi générale au système financier avec une loi pour les coopératives et une loi complémentaire pour les coopératives de crédit. La supervision est auxiliaire et s'appuie sur une organisation pyramidale des coopératives de différents niveaux elles-mêmes impliquées dans le contrôle et l'accompagnement. L'exemple brésilien semble enfin montrer l'importance d'un cadre légal pour permettre une véritable croissance du secteur et l'instauration d'une confiance envers le milieu coopératif au sein de la population.

Le mouvement coopératif du Brésil est caractérisé par une grande diversité. Il existe 13 types de coopératives allant des coopératives professionnelles, de services, de tourisme, d'éducation aux coopératives de crédit, confie Gilson Balliana. Les coopératives se différencient également par leur taille, Il existe par ailleurs les coopératives de crédit rural qui reçoivent des dépôts de leurs membres et qui réalisent des transferts de ressources fédérales pour stimuler et encourager les activités rurales. Les coopératives de crédit mutuel interviennent le plus souvent zones rurales et plutôt pour les classes moyennes. Il est également possible pour les entrepreneurs et les micros entrepreneurs de se réunir en coopératives qui offrent une gamme importante de produits financiers. Il existe enfin un modèle de coopérative de libre admission ouverte à toute personne résidant dans la zone d'intervention de la coopérative.

Au Brésil le cadre légal a permis la croissance des coopératives. Dans les années 60/70, il existait au Brésil moins de 400 coopératives alors qu'on en compte aujourd'hui plus de 1500. Cette croissance s'est donc faite en lien avec l'évolution et la structuration progressive du cadre réglementaire. Cette croissance des coopératives, affirme M Gilson Balliana montre bien l'importance d'un cadre légal qui permet de renforcer la confiance de la population et qui l'incite à déposer son épargne dans les coopératives.

Le cadre légal et réglementaire est constitué de 3 lois, une première loi réglementant l'ensemble du système financier et définissant les responsabilités des organismes régulateurs. Une seconde loi définit la politique nationale dans le secteur coopératif et réglemente les coopératives de manière générale. Face à la diversité des coopératives, il existe une loi complémentaire qui vient réguler spécifiquement les coopératives de crédits.

*Néanmoins, il reste encore du chemin à faire notamment au niveau de la participation des coopératives dans le système financier brésilien. Elle ne représente que 2% des actifs.*

Pour **Iván Pacheco**, l'expérience équatorienne est un modèle en termes de volontarisme étatique et d'intégration de nombreux acteurs pour aboutir à une législation née d'un dialogue au niveau national.

En 2008, l'assemblée constituante décida de reconnaître l'économie populaire et solidaire au même titre que l'économie privée, l'économie publique et l'économie mixte. La constitution équatorienne fait donc

une large place au modèle économique populaire et solidaire. Cette norme constitutionnelle appelée la loi d'économie populaire et solidaire d'Equateur accorde une place à 3 secteurs importants de la société : les coopératives, le monde associatif et le secteur communautaire.

**Pour Iván Pacheco** cette loi prend véritablement la forme d'un plan national de développement en planifiant et en mettant en application le modèle de l'économie populaire et solidaire. On peut à ce titre souligner la volonté l'Etat de coordonner le développement. **Iván Pacheco** a souligné le travail réalisé par les acteurs du secteur de l'économie populaire et solidaire qui furent associés à ce processus avec plus de 1800 représentants des organisations concernées qui participèrent aux 17 ateliers organisés au niveau national. Par ailleurs, les universités, les acteurs des groupes de base et des communautés, des étudiants, des politologues et des philosophes furent associés au processus d'élaboration de la loi d'Economie populaire et solidaire.

*En Equateurs*, le secteur financier populaire et solidaire englobe les coopératives d'épargne et de crédit, les caisses d'épargne et de crédit, les banques communautaires et comprend les organismes d'intégration de deuxième niveau. Pour les coopératives d'épargne et de crédit, la loi donne une grande liberté d'organisation en permettant aux cooperatives de se structurer selon leurs besoins et leurs spécificités **Iván Pacheco**.

Du point de vue des relations des organisations avec l'Etat, la loi établit une différence entre les organismes de contrôle et les autres organismes de régulation de telle sorte que le contrôle et la régulation soient complètement séparés.

## Panel 4 : Améliorer la vie des membres et des clients : Mesurer, suivre et certifier la performance sociale dans les institutions de microfinance

### Les fondements de l'économie sociale et solidaire : cadre légal et performances sociales par Lionel Fleuristin, KNFP Haiti

Lionel commence en affirmant que toutes les questions de performances sociales reviennent à une vision de l'économie. C'est une approche de l'économie qui s'intéresse aux questions de performances sociales. De la même façon, en microfinance, il existe une approche minimaliste : les clients ont seulement besoin de crédit, de services financiers. Mais il existe également une approche plus intégrée : les clients ont besoin de services financiers mais également de services non financiers. Il s'agit, d'après lui, d'une question de valeurs, de vision et d'approche.

Le terme d'économie sociale remonte au 19eme siècle, époque où le développement industriel crée déjà des laissés-pour-compte et que l'économie sociale prône une autre vision où le travailleur vient en premier. Le mouvement coopératif a pris naissance dans ces mêmes années avec les pionniers de l'économie sociale : les Équitables pionniers de Rochdale et Raffeisen (1844) en Allemagne qui introduit les caisses surtout pour résoudre les problèmes de crédit rural dans un premier temps. On assiste alors à une internationalisation de ce mouvement avec l'Alliance Internationale des Coopératives (AIC) en 1895.

En Haïti le mouvement coopératif prend naissance en 1937 mais il y existait déjà des pratiques similaires avant et immédiatement après l'indépendance en 1804, par exemple, les escouades, une forme d'économie sociale basée sur la réciprocité du travail.

Au 20ème siècle on a abouti à une banalisation de l'économie sociale voire à une totale occultation dans les politiques publiques avec l'économie capitaliste comme l'économie dominante. Mais avec la crise des années 70 l'économie sociale réapparaît quand la pauvreté devient une préoccupation mondiale.

**Selon** Jetté (2000) l'économie sociale est constituée d'entreprises et d'organisations dont la spécificité est de combiner un groupement ou une association de personnes plutôt que d'actionnaires avec une entreprise ou une organisation produisant des biens et/ou des services afin de satisfaire certains besoins exprimés par les membres de l'association. Cette caractéristique permet donc de cibler (mais pas nécessairement dans leur totalité) les organismes communautaires, les coopératives et les Organisations à But Non Lucratif comme composantes essentielles de l'économie sociale.

Il a présenté les valeurs coopératives définies par AIC en 1995 comme les valeurs de l'économie sociale et solidaire: La prise en charge et la responsabilité personnelles et mutuelles, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité. Il a exhorté ANACAPH à se dresser comme gardienne de ces valeurs dans un monde dominé par les valeurs capitalistes pour éviter les déviations.

D'après M Fleuristin, les fondements juridiques de l'économie sociale et solidaire se résument en Haïti à la loi sur les Caisses Populaires. Il n'y a pas de loi sur les associations. Il en a profité pour faire un plaidoyer pour la structuration des coopératives non financières. Il a prôné aussi l'existence d'un pont reliant ces derniers au secteur financier. Alors qu'il y a un déficit chronique de liquidité dans les coopératives de production, certaines coopératives financières sont en surliquidité, souligne M Fleuristin.

Par l'organe de M Fleuristin, Le KNFP plaide pour la reconnaissance d'une économie plurielle, avec la reconnaissance d'un troisième secteur comme l'exemple de l'Équateur. L'économie sociale et parfois de l'économie informelle est l'ensemble des acteurs qui produisent la richesse qui permet à l'économie d'un pays de se développer, il est important que les lois en tiennent compte, surtout dans un pays comme Haïti où l'économie sociale a un poids très important, conclut-il

### **Evaluation, mesure et attestation de la performance sociale dans les institutions de microfinance : expériences en Amérique Latine par Fabiola Cespedes venue de Bolivie**

Dans cette intervention, **Fabiola Cespedes**, s'interroge sur les différentes critiques faites à la microfinance et qui amènent le secteur à réagir, notamment en se soumettant à une logique de certification. La mesure et l'évaluation de la performance sociale s'inscrivent dans cette logique, d'après elle. L'intervenante propose par ailleurs des éléments de conclusion tirés de 90 audits sociaux réalisés en Amérique Latine, en particulier sur les liens entre la performance sociale et les cadres légaux.

La croissance du secteur et le développement de la concurrence ont entraîné des pressions sur les institutions de microfinance au profit d'une certaine stabilité et rentabilité, conduisant parfois à un développement de mauvaises pratiques au niveau du traitement du client, des taux d'intérêts élevés, et

des pratiques de recouvrement abusives... Et les opérateurs font face à des critiques et des questionnements de la part des gouvernements et de la société. Ces interrogations amènent, **Fabiola Cespedes**, à se demander quelle est et quelle doit être la motivation réelle des institutions de microfinance ?

Pour **Fabiola Cespedes**, il apparaît nécessaire de questionner la dimension sociale au même titre que la dimension financière et d'intégrer une mesure de la performance sociale dans l'évaluation des opérateurs du secteur.

**Fabiola Cespedes** entend la performance sociale comme la traduction effective de la mission sociale d'une institution. Depuis 5 ans, les acteurs du secteur travaillent à l'élaboration et à la diffusion d'outils pour pouvoir évaluer la performance sociale et améliorer la gestion interne, affirme-t-elle. Ainsi, des outils ont été mis en place pour mesurer la pauvreté et pour mieux protéger les clients, d'autres pour rendre les taux d'intérêts plus transparents, tandis qu'au niveau mondial, des standards minimaux ont été définis.

Tout ceci conduit à travailler sur un système de certification de la performance sociale. Il s'adresse aux organisations faisant preuve d'une préoccupation sociale par rapport au genre, à la pauvreté et au développement rural. Ce système de certification cherche à valoriser les bonnes pratiques tout en mettant l'accent sur le client puis de mettre en place des standards d'excellence pour encourager la diffusion des bonnes pratiques, affirme **Fabiola Cespedes**.

**Fabiola Cespedes a présenté quelques conclusions suite à l'évaluation de la performance sociale en Amérique Latine**

- *Institutions financières spécialisées sur la pauvreté : des efforts pour un renforcement du client mais un manque d'attention aux services non financiers*
- *Institutions financières spécialisées sur le développement rural : une adaptation de produits au service du développement économique mais une tendance à l'oubli du capital social*
- *Institutions financières spécialisées sur le genre : renforcement des capacités non financières des clients mais problème de qualité des services offerts*
- *Apprentissages sur les cadres réglementaires et les liens avec la performance sociale*
- *Continuer dans le domaine de la performance sociale*

En conclusion, il est important pour **Fabiola Cespedes** que les institutions de régulation prennent en compte les solutions de microfinance comme des instruments de politiques et de stratégies publiques pour promouvoir le développement local et l'inclusion financière pour les zones lointaines. Il existe enfin un lien entre la microfinance, la sécurité alimentaire et les risques climatiques. La régulation en termes de performance sociale est relativement récente mais nous pouvons déjà dégager 3 éléments clés et à explorer davantage : la gouvernance, la protection du client et la distribution des excédents au sein des institutions sociales.

## Performances sociales : la protection des clients par Sophie Vincent, ANIMH Haiti

Mme Sophie a présenté son institution. Créée en 2002, l'ANIMH regroupe actuellement 14 membres du secteur non coopératif de la microfinance en Haiti. Les membres ont des statuts très différents. ANIMH i compte six ONG, quatre société anonymes, trois Banques et une Fondation. Ils sont également de taille variée, de 300 à 60,000 clients et de 12 à près de 775 MHTG de portefeuille. En conséquence Mme Vincent reconnaît que les membres de l'ANIMH ont des missions sociales très variées et que la discussion de ce thématique au sein de l'Association n'est pas donc pas évidente étant donné que les membres n'ont pas une mission sociale identique, on des approches différentes.

La stratégie d'ANIMH a été de travailler sur la performance sociale à travers le plus petit dénominateur commun, celui qui rapproche les membres plutôt que celui qui les divise : traiter les clients de façon éthique, professionnelle est juste, pour des questions de missions sociales fortes ou pour la rétention de es clients. L'ANIMH a donc choisi de travailler sur la campagne de protection des clients, la SMART campaign.

**Elle** est née d'une initiative multi-acteur pour établir des principes de protection en microfinance et s'est formalisé autour d'un projet d'action-recherche. Elle est une action mondiale visant à unir les dirigeants de la microfinance de plus de 2250 membres provenant de plus de 130 pays avec un comité directeur international. Elle collabore avec la SPTF, le reporting social de MIX Market, les agences de notation, MicroFinance Transparency et beaucoup d'autres. Elle est basée dans les locaux du Centre pour l'inclusion financière d'ACCION International.

D'après Mme Sophie, cette campagne est motivée pour diverses raisons dont les demandes accrues de responsabilisation et transparence, les crises de microfinance dans plusieurs pays, l'attention négative des médias en ce qui concerne l'impact de la microfinance, les craintes du public et des gouvernements en ce qui concerne les taux d'intérêts élevés. Dans le cas d'Haiti, mme Vincent pense que le débat au niveau du parlement de dénoncera les taux d'intérêts du secteur que les politiciens traiteraient d'usuriers lors du vote de la loi sur la microfinance.

Développement des produits et distribution appropriées, Prévention du surendettement, Transparence, Tarification responsable, Traitement respectueux et équitable des clients, Confidentialité des données des clients et Mécanismes de résolution des plaintes **sont les principes de la Campagne.**

ANIMH a signé un accord avec la campagne pour engager ses membres dans cette démarche. Pour maximiser l'impact de la campagne, d'après Mme Sophie, il faut travailler avec les autorités et cette campagne doit être nationale. ANIMH veut discuter avec les autres réseaux pour voir comment on peut travailler, dans les provinces en amenant cette campagne auprès des employés du secteur (campagne de sensibilisation), auprès des clients qui sont les premiers concernés et même auprès des autorités politiques locales, conclut Mme Sophie Vincent.

## Panel 4 : Innovations dans les institutions de microfinance avec objectif social

**Adaptation des services, Expériences réussies en Amérique Latine : Mobilisation des épargnes, bancarisation et micro assurances comme instruments pour réduire la vulnérabilité des clients par Isabel Cruz, présidente du forolac, Mexique**

Dans cette intervention, Madame Isabel Cruz a partagé avec le public des exemples de solutions de financement couronne un succès important en Amérique Latine et ailleurs. L'accent a été particulièrement mis sur les nouvelles technologies.

Partant du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) qui définit l'intégration financière comme « l'accès universel et à des coûts raisonnables à une large offre de services financiers offerte par une diversité d'institutions viables », Mme Cruz trouve que la diversité des produits a toute son importance. Le crédit mais aussi d'épargne, d'assurance, de moyens de paiement, d'hypothèques, de pensions, de transferts d'argent... Cela renvoie Mme Cruz aux discussions sur le cadre réglementaire et sur l'innovation pour se demander si les réglementations peuvent permettre et favoriser des innovations.

Mme Cruz souligne que 80% de la population en Amérique Latine a un accès à un téléphone portable mais seulement 30% a accès à des services financiers. La couverture rurale est de seulement 42%. Sur ce plan, l'Afrique et l'Asie sont plus avancés car les niveaux de pénétration financière sont respectivement de 69% et de 83%, confie-t-elle. Mais l'Amérique Latine est marquée par un phénomène massif, celui des transferts d'argent qui représentaient 56 milliards de dollars en 2012.

D'après Mme Cruz, les nouvelles technologies sont susceptibles d'avoir un effet sur l'inclusion financière, principalement à travers les correspondances et les plates-formes technologiques. De plus, internet et le téléphone mobile peuvent constituer des outils importants et efficaces pour développer l'accès aux services financiers.

***Mme Cruz a présenté des exemples réussis d'innovation technologique en faveur de l'inclusion financière :***

- ***Fino India, un plate-forme technologique performante :*** C'est une plate-forme technologique multicanaux mise en place en Inde qui rassemble aujourd'hui 39 millions de clients avec 15 000 points de transaction et 5 millions de transactions chaque mois. Il s'agit d'une entreprise offrant des services technologiques à des banques, des coopératives et à des institutions de microfinance.
- ***l'initiative M-PESA à partir du téléphone portable.*** Au Kenya, le téléphone portable a permis de réaliser des transferts d'argent à travers tout le pays et ceci à une échelle considérable puisqu'en 2010, on recensait 13 millions de clients, soit environ 50% de la population kenyane. Cet exemple est le seul au monde pour lequel la téléphonie fut utilisée pour apporter des services bancaires avec des résultats si importants.
- ***Les « correspondances » : un modèle de banques sans succursales.*** En Amérique Latine, l'usage du téléphone portable pour les services financiers a été approfondi et mis en lien avec le système de « correspondances ». Ces « correspondances » sont des points de vente participant au système de paiement national et qui sont rattachés à des banques ou des institutions financières. Une utilisation diverse de ces points de vente est possible : dépôts, retraits, paiement de services

téléphoniques, transferts d'argent, réception de salaires.... Ce modèle né au Brésil s'est développé dans de nombreux pays d'Amérique Latine et d'Amérique Centrale et apparait comme une manière révolutionnaire d'exercer des activités bancaires en réduisant considérablement les couts.

- **Technologies et transferts d'argent : Red confianza et micro banques** Des solutions ont été développées pour permettre un accès plus facile à des services financés adaptés aux migrants et à leur famille. La carte de crédit « Red Confianza » est un réseau de paiement organisé sur la base de petites institutions financières reliées à une institution régulière de plus grande taille en charge de l'émission de la carte.
- **RedSol ou un exemple de réseau pour la micro assurance.** La Redsol (le réseau solidaire de micro assurance) au Mexique est composé de plusieurs institutions de microfinance même s'il répond à une gestion personnalisée des contrats d'assurance. Grace à ce système, plus de 180 000 assurances vie ont déjà été contractées par les clients et le réseau a couvert plus de 270 sinistres (morts) depuis 5 ans.

*Toutefois Mme Cruz reconnaît que :*

1. ***Les technologies ne doivent pas faire oublier l'essentiel : la solidité des institutions.*** Porteuses d'espoir pour le secteur, les technologies ne remplacent pas et n'ont pas vocation à remplacer les institutions financières.
2. ***Une innovation technologique ne saurait être appliquée de manière isolée.*** Il faut mettre en place des réseaux pour incorporer ces innovations technologiques et leur donner corps.
3. ***La création de réseaux et l'insertion dans des systèmes financiers intégrés est une nécessité pour les petites structures***
4. ***Importance des politiques publiques : l'exemple du changement climatique et de la finance.*** Comme les politiques publiques en faveur de l'Agriculture familiale, les pratiques durables en termes de travail de la terre.

### **Systèmes de gouvernance et stratégies pour satisfaire les clients, expérience des coopératives au Pérou par Monsieur Héctor Farro,**

A travers cette intervention, Monsieur Héctor Farro a mis l'accent sur un ensemble de domaines particulièrement importants pour les coopératives et leur fonctionnement à partir de l'expérience péruvienne. Parmi ces éléments, les questions de gouvernance, de transparence et de formation sont centrales et doivent faire l'objet d'une véritable réflexion au sein des institutions pour que celles-ci puissent fonctionner de manière optimale et pour assurer un meilleur niveau de services rendus aux clients.

**Pour Monsieur Héctor Farro,** Les services financiers sont importants dans le développement des personnes et il apparait nécessaire pour les coopératives de faire des alliances stratégiques pour offrir plus de services financiers de nature différente à leurs membres. Il nous faut être plus compétitif, d'après lui, pour offrir plus à nos membres à des taux plus bas. Il poursuit que des acteurs différents doivent travailler ensemble, notamment en intégrant des réseaux, comme le Fortalecer, une structure péruvienne réunissant 45 institutions qui sont pour certaines des ONGs et pour d'autres des coopératives d'épargne et de crédit.



Il est aussi important que les coopératives précisent la direction qu'elles souhaitent suivre, à savoir aller vers de la microfinance purement commerciale ou vers la microfinance solidaire. Il propose que les coopératives doivent se positionner comme des acteurs de la microfinance solidaire en ce qu'elles font face à des défis qui vont au-delà de l'apport de services financiers. **Monsieur Héctor Farro, s'est** demande qu'y a-t-il de plus important : la rentabilité économique des coopératives ou la qualité des services que nous offrons à nos membres ?

### **Monsieur Héctor Farro propose que**

- ***les membres et les dirigeants soient sensibles aux principes coopératifs.*** Pour mettre en place une coopérative solide et qui fonctionne bien, il est tout d'abord très important de porter attention à la formation des groupes fondateurs. Il s'agit de réaliser la promotion du modèle coopératif au sein de la communauté et de trouver des leaders communautaires qui comprennent et puissent s'approprier ce modèle et ses valeurs, enchérit-il. Il importe donc de bien faire passer le message selon lequel les membres de la coopérative ne sont pas de simples clients recevant des services mais qu'ils sont avant tout des membres impliqués dans la direction de l'institution. Pour que ceci fonctionne, il faut prendre le temps d'expliquer et de sensibiliser les personnes en amont de la mise en place de la coopérative.
- ***les dirigeants soient formés à la bonne gouvernance au sein des coopératives. La gouvernance est une question importante.*** A ce titre, les coopératives fonctionnant en zones rurales rencontrent de grandes difficultés pour trouver les ressources humaines nécessaires à la mise en place et au bon fonctionnement des organisations. Ces dernières doivent donc dédier de leurs ressources et de leur temps pour former des jeunes qui pourraient travailler dans les coopératives. Il faut leur offrir une bonne formation et de les convaincre de travailler en milieu rural. Il importe de réaliser cette démarche puisque la présence de personnel bien formé est vectrice de succès.
- ***les membres s'approprient de la coopérative.*** Il est fondamental que la communauté sente que celle-ci lui appartient. Ceci aura des effets majeurs sur la coopérative. Au-delà de la question financière, pour retenir ses ressources humaines, qui ont été formées, il semble nécessaire que ceux-ci ressentent un sentiment d'appartenance à la coopérative de laquelle ils font partie.
- ***La démocratie règne au sein de la coopérative.*** Un autre élément majeur est la démocratie et le renouvellement au sein de la coopérative. Les élections sont régulées par la loi mais il semble nécessaire de mettre en place, au sein même des coopératives, des conditions pour parvenir à des élections qui bénéficient réellement à la structure et pour que des membres puissent faire carrière au sein des organisations. Certaines institutions exigent par exemple d'un candidat à la présidence que celui-ci soit déjà membre du conseil d'administration depuis plus de 2 ans. Il semble donc intéressant de mettre en place des règles qui favorisent une présence de long terme dans les coopératives pour que les personnes qui accèdent au poste de président connaissent bien leur coopérative, leurs membres et la culture de l'organisation. Cet élément semble important pour assurer le succès et le bon fonctionnement de la coopérative.
- ***Communication et transparence.*** Avec quelle fréquence les dirigeants doivent-ils rencontrer les membres pour échanger sur l'état de la coopérative ? Selon la loi péruvienne, les coopératives doivent se réunir au moins une fois par mois même si, bien sûr, il semble intéressant de se réunir plus souvent pour bien connaître les membres de la coopérative et pour obtenir la confiance de la communauté. De même, des organes comme les comités de surveillance semblent importants

pour la transparence des structures. Bien souvent cependant, ces conseils n'ont pas les moyens et les capacités de réaliser un véritable travail d'audit. Il importe donc de doter ces conseils de compétences techniques pour qu'ils soient en mesure de réaliser ce travail de surveillance.

- **Participation politique et coopérative.** L'expérience au Pérou nous montre qu'il est nécessaire d'amener les intérêts légitimes des coopératives devant le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Cette participation politique est nécessaire.

***Enfin Monsieur Héctor Farro, termine son intervention avec une sage recommandation pour la mise en place d'un cadre réglementaire pour les coopératives.*** La régulation doit être procédée de façon concertée et progressive.

### **Le programme de Micro Assurance contre les catastrophes naturelles par Tyler Tappendorf**

Le concept d'assurance est jusqu'à ce jour en Haïti un concept innovant qui pourrait apporter des réponses à certains des problèmes persistants auxquels sont régulièrement confrontés les entrepreneurs haïtiens toute catégorie confondue, affirme M **Tyler Tappendorf**. Au niveau du secteur de la microfinance une forte partie de la clientèle de ce secteur vit en milieu rural et tire une bonne partie de leurs revenus à partir de l'agriculture. Pour cette tranche de la population les variations et l'imprédictibilité climatiques restreignent sérieusement les options dont elles disposent pour assurer leurs moyens de subsistance, tout en limitant fortement le développement. À titre d'exemple, la grande majorité des institutions financières en Haïti ne financent pas les agriculteurs lorsqu'elles ont des raisons de croire qu'une sécheresse, une inondation, un cyclone risque d'entraîner des défauts de paiement généralisés, et ce, même si les agriculteurs se sont révélés en mesure de rembourser leurs prêts.

Une assurance constitue donc une alternative favorable à une gestion conséquente de ces risques. On ne saurait développer une approche d'assurance 'passe par tout' mais, il faudrait véritablement prendre en considération les réalités politiques, socio culturelles et économiques de chaque communauté.

M **Tyler Tappendorf** a présente l'expérience de **Tyler Tappendorf FONKOZE** sur la micro-assurance. Elle a débute en 2011 suite à des réflexions entamées en 2008 quand le pays avait été frappé par quatre cyclones durant un seul et même trimestre. Cette expérience est le fruit d'un partenariat avec la MICRO (Initiative de FONKOZE et MercyCorps) qui est une compagnie de ré-assurance ayant son siège à Barbade et qui offre une ré-assurance unique contre les événements catastrophiques.

Il existe, aux dires de M **Tyler Tappendorf**, des programmes d'assurances paramétriques c'est-à-dire des produits basés sur des indices ou paramètres prédéfinis et d'autres selon les formulations de polices d'indemnité c'est-à-dire les paiements sont calculés sur la base des pertes réelles encourues généralement sur une base de dollar pour dollar. L'offre de Micro est une combinaison des deux modèles présentés, ce qui permet à MiCRO de développer ou de créer des programmes personnalisés selon le type d'entreprise :

***La couverture Paramétrique uniquement:*** MiCRO peut offrir un produit de réassurance unique, autonome et personnalisé basé sur un indice (par exemple, mm de pluie). Ce produit est désigné pour refléter les dommages réels aussi près que possible avec comme avantages : des paiements rapides, une

baisse des primes et une administration simplifiée cependant le principal inconvénient reste le risque de base<sup>1</sup>.

La vision de MiCRO « Microassurance Catastrophe Risk Organisation » est d'améliorer l'accès des non-assurés à des outils de gestion des risques appropriés et abordables qui sont essentiels pour échapper à la pauvreté et pour permettre aux gens de gérer plus habilement leurs risques de manière durable et équitable en comblant le fossé entre les marchés mondiaux et les plus vulnérables. D'où l'offre de MiCRO vise à supporter l'approvisionnement de la micro-assurance pour les populations les plus pauvres et les plus vulnérables.

Le produit de micro-assurance mis en marché par la Fonkoze : « Kore W » donne une possibilité de couverture de risque à ses clients qui bénéficient des prêts sous forme de groupe solidaire et les groupes solidaires sont eux-mêmes rattachés à des centres de crédit de 50 membres environ. Ce produit d'assurance catastrophe est obligatoire à tous les clients et il sera réalisé, i.e. payé lorsque le client aura perdu ses moyens pour faire fonctionner son petit commerce au cours d'une catastrophe naturelle, comme : la pluie, le vent ou le tremblement de terre.

Cette couverture exige des frais à payer, composée d'un frais fixe de base de quarante (40) gourdes augmenté de 2% à 3% pourcent du prêt contracté.

Les clients victimes auront à soumettre leur réclamation à travers les centres de crédit ou de solidarité qui s'adresseront à la FONKOZE qui s'en chargera de leur côté à évaluer les pertes subies par le client pour ensuite acheminer les résultats de l'évaluation menée à MiCRO qui à son tour fera son évaluation en vue d'analyser les remboursements à consentir.

L'indemnité dans le cadre de ce produit, couvre le remboursement de la balance du prêt en difficulté, un paiement d'argent liquide de 5,000 HTG (US\$125) et un nouveau prêt pour recapitaliser le commerce quand le client est prêt.

---

<sup>1</sup> Le risque de décalage entre les pertes réelles subies et les affiliés de déboursement paramétrique.

## **Expériences des caisses populaires, la diversification de l'offre de crédit. Par Jackson Dorlus**

M Dorlus commence son intervention par une définition de l'économie sociale et solidaire (ESS). Elle est « un ensemble d'initiatives économiques à finalité sociale qui participent à la construction d'une nouvelle façon de vivre et de penser l'économie (...). Elle place la personne humaine au centre du développement économique et social ».

L'économie sociale et solidaire est définie aujourd'hui selon un certain nombre de critères qui font consensus : libre adhésion, gestion démocratique et participative, utilité collective ou sociale et mixité des financements entre ressources privées et publiques.

Toutes les caisses membres du réseau ANACAPH travaille sur la base de ses principes et critères. Les dirigeants de l'ANACAPH affichent la volonté de prendre en compte le social et l'humain, au même titre que l'économique. Et c'est pourquoi ils continuent de travailler sur l'orientation de la politique des caisses membres en mettant l'accent sur la réduction de la pauvreté et insistent sur un processus de développement durable. Ils cherchent à porter les caisses membres de l'ANACAPH à mettre l'accent sur la dimension communautaire de leur association en basant leur action sur les six dimensions suivantes :

- } le développement économique endogène;
- } la solidarité définie comme fraternité et égalité des chances;
- } le mariage de la fourniture de services avec la question identitaire et la culture;
- } la participation aux décisions sur l'orientation de la vie locale ;
- } la protection de l'environnement;
- } la conception multidimensionnelle de l'ensemble des besoins humains.

Pour atteindre sa mission, ANACAPH croit que les services financiers offerts par ses caisses membres doivent prendre en compte les réels besoins des membres de manière à ce qu'ils contribuent réellement à améliorer les conditions de vie des différents membres ou sociétaires des caisses d'épargne et de crédit. Pour cette raison, elle appui les caisses à améliorer les produits existants et développés continuellement de nouveaux produits affirme M Dorlus

Ainsi l'offre de produits de crédit actuel des caisses du réseau répond à une diversité de besoin de la population. La durée de financement va au-delà de 36 mois et jusqu'à 10 ans dans certains cas. Le plafond de crédit jusqu'à 2,5% du portefeuille selon les normes prudentielles de la BRH, fait évoluer considérablement les caisses en termes de montant de prêt à octroyer à une seule personne ou une entreprise.

M Dorlus a présenté le programme Micro Finance pour la Production Agricole MFPA. En partenariat avec l'Union Européenne et le Bureau de l'Ordonnateur National et le Ministère de l'Agriculture, six caisses du réseau développent du financement agricole dans six départements du pays. L'objectif de ce programme est de réduire la pauvreté en Haïti via une plus grande promotion de l'accès au crédit aux agriculteurs en vue de leur permettre d'augmenter la production, de nourrir leurs familles et de satisfaire leurs besoins fondamentaux. ***Au 31mars 2012, les six caisses ont octroyés 89.5 millions de gourdes à plus de 1800 bénéficiaires.*** Ce programme est coordonné par l'ANACAPH et ***a permis de*** diminuer le taux d'intérêt de 40 % et aussi il a mis en place une couverture de 30% de garantie sur les prêts en vue de partager les risques.

